



La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Pour

L'Entente intercommunautaire du bassin versant Cère amont

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) depuis 2018. Si les missions sont définies par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, leur mise en œuvre doit respecter une échelle hydrographique cohérente. Pour agir ainsi sur la gestion du bassin versant Cère amont, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès ont formé une Entente intercommunautaire.

Un animateur de bassin et un technicien milieux aquatiques forment l'équipe permanente au service de l'Entente dont les missions principales sont multiples, du diagnostic environnemental, au suivi de chantiers en passant par une assistance des tiers, la conception de projets, la communication.

En tant qu'EPCI chef de file de cette Entente, la CABA est responsable de l'embauche et de l'affectation des agents dans ses locaux.

Le bassin versant de la Cère amont s'étend sur 735 km² des Monts du Cantal jusqu'au barrage des Nèpes, offrant une remarquable diversité de paysages de moyennes montagnes, avec des vallées glaciaires, un bassin sédimentaire, des marais, plans d'eau, etc. Plus de 1300 kilomètres de cours d'eau dont la Cère, l'Authre et la Jordanne façonnent ainsi ce territoire, vestige du stratovolcan du Cantal, en plus du lac de barrage de Saint-Etienne-Cantalès et ses 600 hectares. La ville d'Aurillac, préfecture du département du Cantal est aussi le point central de ce bassin hydrographique.

C'est dans ce cadre que la collectivité recherche pour son service mutualisé « GEMAPI » et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de son premier Contrat de Progrès Territorial sur le bassin versant Cère amont :

Un(e) Stagiaire (master 2) pour une durée de 6 mois

Diversification des habitats aquatiques sur des cours d'eau anthropisés du bassin versant Cère amont dans le Cantal

Poste à Temps Complet : 35 heures par semaine sur 4,5 jours

Stage Conventionné gratifié

Date prévisionnelle de début de stage : entre janvier et mars 2024

Le ou la stagiaire sera basé(e) au siège de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (3 place des Carmes 15000 AURILLAC) et sera placé sous la responsabilité hiérarchique de l'animateur de bassin.

Date limite de candidature : 31 décembre 2023

● **Les missions :**

Un diagnostic environnemental mené entre 2020 et 2022 a mis en lumière les besoins d'intervention sur les cours d'eau, leurs berges mais aussi à l'échelle du bassin versant. Un programme d'action de 34 millions d'euros en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques a fait l'objet d'une contractualisation avec les EPCI, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Etat et le Conseil Départemental du Cantal en 2023. Des fiches action ont été rédigées et leur mise en œuvre, contenue à des secteurs prioritaires. Ce stage porte spécifiquement sur la mise en œuvre d'une fiche action visant la diversification des habitats aquatiques et l'optimisation des processus naturels dans certains cours d'eau anthropisés. Cette période de 6 mois offre l'opportunité de développer des compétences dans le fonctionnement des cours d'eau, l'analyse critique des processus naturels dans des contextes anthropisés, le droit de l'environnement, la conception de projets durables.

Durant ce stage, le/la stagiaire sera amené(e) à :

- réaliser un diagnostic complémentaire pour affiner les secteurs d'intervention sur le terrain ;
- identifier les différentes techniques à mettre en œuvre sur site ;
- concevoir un projet aboutit avec des représentations visuelles (schémas, profils, dessins, cartes...) ;
- rencontrer les acteurs concernés (propriétaires riverains, communes, fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Office Français pour la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires, etc.)
- rédiger les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre des travaux (notamment le cahier des charges pour la consultation des entreprises et le dossier loi sur l'eau).

● **Les compétences attendues du poste**

- connaissance des processus régissant le fonctionnement des cours d'eau ;
- capacité de diagnostic et d'analyse des différents compartiments d'un cours d'eau ;
- connaissance des espèces aquatiques des cours d'eau du massif central ;
- maîtrise du logiciel de SIG « QGis » ;
- maîtrise des outils word, excel, powerpoint ;
- permis B obligatoire.

Compétences optionnelles : dessin/graphisme

Qualités principales attendues :

- Autonomie ;
- adaptabilité ;
- qualité rédactionnelle ;
- rigueur ;
- aisance à l'oral, capacité à convaincre.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Merci de contacter M. Armand DELAMAIDE, animateur du contrat de progrès territorial sur le bassin versant Cère amont, au 06 43 12 02 91 ou sur cereamont@caba.fr.

Date limite de candidature : 31 décembre 2023

Notre offre vous intéresse ?

Les candidatures avec lettre de motivation, CV, sont à adresser à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin D'Aurillac
3, place des Carmes
CS 80501
15005 Aurillac Cedex
ou par mail à rh@caba.fr

Date limite de candidature : 31 décembre 2023